Point Marché rédigé le 31 mai 2020
par Alessandra Gaudio
Directrice des Solutions Patrimoniales

Vers un retour de l'inflation ?

Les multiples plans de relance mis en place par les gouvernements et les injections des banques centrales ont été rendus nécessaires face à une crise d'une rapidité et d'une brutalité étonnantes. Ceux-ci ont de fait injecté d'énormes quantités de liquidité dans les économies et dans les marchés.

Depuis, on s'interroge si l'inflation, ce terme presque oublié, après des années de désinflation puis de déflation, pourrait bien revenir. L'issue paraît imprévisible, comme pour presque toutes les questions que nous nous posons dans cette étrange période.
A court terme, l'effondrement des prix du pétrole à la mi-mars et la chute brutale de la consommation dans la plupart des secteurs d'activité, exceptée l'alimentation, ne laissent pas présager d'une hausse des prix.
Par la suite, lorsque la reprise commencera à s'amorcer, les banques centrales devront résoudre la question de la réabsorption des liquidités injectées dans le système.

La reprise de la demande, souhaitée et encouragée par l'action des Etats, pourra créer des goulots d'étranglement dans les circuits d'approvisionnement, qui auront subi des faillites et des reconfigurations importantes. Cet éventuel effet de rareté au moment de la reprise, ainsi que des coûts supplémentaires liés à la future «relocalisation» d'une partie des activités de production, voire plus généralement, les tendances à la «déglobalisation» de l'économie mondiale, pourront créer à moyen terme une reprise de l'inflation.

Souvent diabolisée, en souvenir des taux d'inflation à deux chiffres des années 70 dans les pays industrialisés, une reprise modérée de l'inflation n'est pas à redouter de façon absolue. Elle permettrait par exemple de faciliter le remboursement de la dette souveraine via la remontée des prix. En même temps, les facteurs structurels qui ont contribué à réduire et à maintenir les prix bas au cours des dernières décennies, comme le vieillissement de la population et les progrès technologiques, continueront d'exister et permettront de freiner de fortes poussées du phénomène.

Un point d'attention cependant. La reprise d'une inflation non maîtrisée pourrait créer un fossé encore plus important entre gagnants et perdants, et porter à de plus fortes inégalités sociales qui seront à surveiller.

…

…

Dans ce contexte, comment agir sur les marchés ?

En cas de persistance des tendances déflationnistes, la liquidité et les obligations d'Etat resteront attrayantes.
A l'inverse, en cas de retour à une inflation plus significative, les actions offriraient alors une meilleure protection contre la hausse des prix. A court terme, le rebond du baril WTI crée par exemple des opportunités d'investissement intéressantes dans le secteur de l'énergie. En cas d'hyperinflation, l'or reprendrait son rôle de valeur refuge face aux risques de perte de confiance des épargnants envers les monnaies.
Néanmoins, comme l'incertitude reste forte, une allocation dynamique et diversifiée à l'échelle mondiale, avec des obligations indexées sur l'inflation du Trésor américain (TIPS) ou avec des produits structurés à capital protégé, peut paraître judicieuse.

Toutes nos équipes restent à vos côtés, pour vous accompagner.

Les informations contenues dans ce document sont établies par Generali Vie en date du 28 juin 2020. Ces informations sont données à titre purement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Generali Vie ou de tout autre entité du groupe Generali. Les informations contenues dans ce document ne sauraient refléter d'une quelconque manière une recommandation ou suggestion de Generali Vie quant à l'opportunité de conserver ou d'adopter une stratégie d'investissement. Aucune décision d'investissement ne devra être faite sur la base de ce document.
Le présent document ne constitue pas une analyse financière au sens de l'article 36.1 du Règlement délégué MIF II et D.321-2 du CMF ; ni ne constitue un conseil de quelque nature que ce soit.
L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur, Generali Vie, s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne doivent pas être l'élément central de la décision d'investissement du souscripteur. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Generali Vie - Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

© GENERALI PATRIMOINE 2020